



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 311-2022 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 302-2022

Avis public est donné par la greffière-trésorière adjointe:

Que lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 juin 2022 il y a eu l'adoption du :
Règlement numéro 311-2022 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et abrogeant le règlement numéro 302-2022.

Ce Règlement a pour but d'énoncer de nouvelles règles déontologiques devant guider la conduite des élus, pour respecter les exigences prévues à la Loi sur l'éthique et déontologie en matière municipale.

Ce Règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Caplan, ce 14 juin 2022.

Céline Leblanc Méthot
Greffière-trésorière adjointe